

Question orale de Caroline Cassart, Députée,
à Valérie Glatigny, Ministre de l'Enseignement supérieur,
de l'Enseignement de la Promotion sociale,
des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse,
des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports
et de la Promotion de Bruxelles, concernant
**La mise en place d'une plateforme évitant les doublons
dans les aides octroyées aux étudiants**

Madame la Ministre,

La crise sanitaire et les mesures nécessaires pour contrer le virus, notamment le distanciel, ont plongé les étudiants dans une situation inédite entraînant des difficultés pour certains qui n'étaient pas toujours équipés ou suffisamment équipés. Pour ceux-ci, la poursuite des apprentissages a parfois relevé du parcours du combattant.

Dans le désarroi, de nombreux étudiants se sont tournés vers les CPAS afin que ceux-ci financent l'achat d'un ordinateur, d'une tablette ou encore d'une imprimante. Néanmoins, les établissements d'enseignement supérieur disposent également de leviers pour aider les étudiants dans le besoin. Lors des auditions sur la précarité étudiante, nous avons pu constater un manque de coordination et de coopération entre les CPAS et les services sociaux des établissements d'enseignement supérieur au sujet de l'attribution des aides aux étudiants. Ainsi, récemment, il m'est revenu une « dérive » dont je souhaiterais vous faire part.

En effet, il me revient que de nombreux étudiants ont pu à la fois être aidé par leur CPAS et à la fois par leur établissement d'enseignement supérieur, ce qui, vous en conviendrez, fait double emploi.

Loin de moi la volonté de privé les étudiants dans le besoin des aides auxquelles ils ont droit, mais il s'avère que, dans l'urgence, de nombreuses aides financières ont donc été octroyées pour acheter du matériel informatique indispensable au bon déroulement des études et cela sans vérifier si ledit matériel n'avait pas déjà fait l'objet d'une aide ailleurs. Néanmoins, pour l'avenir, il serait peut-être intéressant de mettre en place une collaboration accrue entre CPAS et services sociaux des établissements d'enseignement supérieur ou même une plateforme commune d'échange de données.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance de cette problématique? Quelles solutions proposez-vous pour y faire face? La mise en place d'une plateforme entre les établissements d'enseignement supérieur et les CPAS pourrait-elle voir le jour à court terme afin d'éviter, à l'avenir, d'aider deux fois le même étudiant?

Je vous remercie.

La réponse de la Ministre :

Bien que je n'aie pas été alertée spécifiquement par la problématique que vous soulevez, il est essentiel de veiller à la complémentarité des aides apportées aux étudiants par les conseils sociaux et les CPAS.

Dans cette perspective, dans la continuité des travaux réalisés en octobre 2018, l'ARES organise, en collaboration avec les CPAS, et avec mon soutien, quatre journées d'échanges entre acteurs sociaux des CPAS et membres du personnel des services sociaux des établissements d'enseignement supérieur autour de la thématique de la précarité étudiante. Ces journées sont planifiées en octobre et novembre 2021. Les lieux pour chaque date ne sont pas encore déterminés, mais il y en aura une à Bruxelles, une dans le Hainaut, une en région liégeoise et une dans le Namurois. Ces journées seront organisées sous la forme d'une matinée informative sur les réglementations liées au parcours de l'étudiant dans le paysage de l'enseignement supérieur et au statut d'étudiant octroyé par les CPAS et d'une après-midi consacrée à des tables rondes qui, à partir d'études de cas, permettront de formuler des recommandations en matière d'aides destinées aux étudiants. Les 5 thématiques retenues sont les suivantes : frais d'inscription et d'études ; logement et mobilité ; santé ; ressources de l'étudiant et loisirs. La finalité de ces réunions est de permettre aux acteurs d'échanger leurs pratiques, de connaître les cadres réglementaires respectifs afin de cerner le champ des possibles, de formuler des recommandations et d'améliorer les collaborations entre les services sociaux des établissements d'enseignement supérieur et les acteurs des CPAS.

Je soutiens également l'initiative du Forum Bruxellois de lutte contre la pauvreté qui organise, le 15 octobre prochain, en collaboration avec le Conseil Bruxellois de Coordination Sociopolitique (CBCS), une journée consacrée à la précarité étudiante, visant à décroiser les différents acteurs et à mettre en place des lieux de dialogues structurels entre les étudiants précaires et leurs représentants, le monde de l'enseignement, les CPAS et le secteur associatif. La journée du 15 octobre sera consacrée à des conférences, des ateliers et des débats. La tenue de conférences permet d'amener un apport théorique, pratique ou expérientiel, et une mise en perspectives qui est ensuite travaillée dans les ateliers et débattue tout au long de la journée. La rencontre des acteurs est facilitée par l'organisation d'ateliers permettant l'échange de savoirs de vécu, de pratiques visant l'évolution et l'innovation sociale. Les ateliers sont conçus comme des espaces permettant aux acteurs d'explorer les marges de l'intervention sociale, d'expérimenter des moyens et des méthodes de formalisation des pratiques, de faire état de leurs constats et de produire des recommandations.

Dans la foulée, le Forum poursuivra la collaboration avec le CBCS pour produire une publication, un numéro de la revue "Bruxelles Informations Sociales" (BIS) consacré à la précarité étudiante. Ce document de 40 pages, tiré à 2.500 exemplaires, servira d'outil pragmatique aux acteurs de la lutte contre la précarité étudiante.